

GUIDE DU PORTEUR

FEDER Massif central 2014-2020

FILIÈRE BOIS



SOMMAIRE



Sommaire	2
Qu'est-ce que le FEDER?.....	3
Filière bois	5
Caracérisation des bois	5
Qualification des produits	7
Positionnement du bois et des produits bois sur les marchés	9
Équipements de formation	10
Prospection de nouveaux marchés	11

→ **Le cofinancement**

Il est généralement obligatoire que vous obteniez pour votre projet des cofinancements publics de l'Etat (ou d'établissements publics) ou de collectivités territoriales (conseil régional ou conseil départemental, communautés de communes...).

→ **Le remboursement**

Vous devez être en mesure de préfinancer votre projet et donc de disposer d'une trésorerie suffisante. La convention prévoit des versements réguliers de l'aide européenne, sur la base de justificatifs de dépenses réelles et certifiées. À titre exceptionnel, une avance de fonds peut être accordée.

→ **La comptabilité**

Vous devez être en mesure de tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses directement liées au projet afin d'assurer la traçabilité des fonds qui vous ont été versés pour mener votre projet (par enlissement ou comptabilité séparée).

→ **La publicité**

Bénéficier d'une subvention européenne vous engage à informer le grand public et le public concerné par l'opération, de l'existence d'une contribution européenne à votre projet.

→ **Les contrôles**

Le fait de bénéficier d'une contribution européenne vous engage à vous soumettre à d'éventuels contrôles destinés à vérifier le bon usage des fonds publics.

LES CONDITIONS À REMPLIR

→ **Projet clairement défini**

Il vous est fortement recommandé de le détailler dans un ordre logique en présentant son contexte et son domaine, sa finalité et ses objectifs, les actions et les moyens mis en œuvre, enfin, le public concerné. A cette fin les fiches-actions vous seront utiles. Avant de solliciter le FEDER, il est fortement recommandé d'avoir pu échanger avec un animateur du programme ([lien](#))

→ **Contribution aux objectifs du PO et aux principes horizontaux**

Votre projet doit s'inscrire dans l'une des mesures décrites dans les « fiches-thématiques » :

- 1 - Biodiversité
- 2 - Services environnementaux
- 3 - Tourisme de pleine nature et itinérance
- 4 - Filière Bois
- 5 - Attractivité des territoires et actions opérationnelles innovantes

→ Un Plan de financement équilibré

L'ensemble des dépenses de votre projet fera l'objet d'une analyse par le service instructeur. Ce dernier pourra retenir tout ou partie de ces dépenses. Cette base constitue alors l'assiette éligible à partir de laquelle votre subvention FEDER sera calculée.

Après avoir défini le coût de votre projet, vous devez équilibrer votre budget avec des ressources provenant des aides communautaires que vous sollicitez mais également au moyen d'aides nationales publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics, chambres consulaires, ...) et/ou privées (fonds propres, fondations, entreprises...).

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

→ Cadre réglementaire

L'éligibilité des dépenses est encadrée par les règlements européens et le décret national d'éligibilité des dépenses cofinancées par les fonds européens.

→ Éligibilité temporelle

Les dépenses éligibles de l'opération retenues sont celles qui auront été effectivement acquittées entre le 01er janvier 2014 et le 31 décembre 2023.

Il est bien entendu que l'opération soutenue par le FEDER est encadrée par une convention dans laquelle des délais plus restrictifs sont imposés.

→ Nature des dépenses éligibles

Éligibilité matérielle : investissements, équipements, acquisitions foncières, etc.

Éligibilité immatérielle : frais de personnel, prestations, frais de structures, etc.

Se reporter aux fiches-thématiques pour connaître la nature par thématique, des dépenses éligibles ou inéligibles. Seules les dépenses qui concernent l'opération soutenue sont susceptibles d'être éligibles.

→ Éligibilité géographique

Pour être éligible, une opération doit être réalisée dans la zone du programme :

les investissements matériels ou immatériels sont réalisés intégralement dans le périmètre Massif central

l'opération bénéficie à la zone du programme

Si les investissements matériels ou immatériels sont réalisés en partie dans la zone couverte par le programme, l'autorité de gestion se réserve le droit d'établir une clé de répartition (sur la base de la population concernée, du territoire concerné notamment).

Changements attendus : créer plus de richesses et d'emplois dans la filière bois construction en améliorant l'accès aux marchés nationaux et internationaux des PME du Massif central utilisant la ressource locale.



CARACTÉRISATION DES BOIS

Objectif : La plus-value Massif central porte sur la dimension interrégionale des actions, nécessairement collectives : comment mieux connaître les caractéristiques d'essences « typiques » du Massif central, développement d'une offre collective, clairement identifiée (catalogues produits...) des bois du Massif central (traçabilité).

Bénéficiaires : PME, interprofessions, collectivités locales, établissements publics, associations

Mode de sélection : Au fil de l'eau

Actions éligibles :

- Recherche sur l'utilisation nouvelle d'un matériau « essence typique du Massif central » (par exemple le douglas, le châtaigner, le chêne,

etc.) : la recherche se situe sur la capacité du bois à répondre aux conditions d'utilisation attendues par le consommateur. Il faut aller au-delà de son utilisation habituelle et chercher sa capacité à développer son champ d'utilisation.

- Production d'un catalogue produit pour une essence.
- Autofinancement minimum : 20 %
- Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Seuil minimum : 30 000 € de FEDER.

Sélection

Critères de sélection :

Le porteur de projet doit remplir tous les critères ci-dessous pour être éligible.

- Actions collectives comprenant des acteurs d'au moins deux régions du Massif central.

- Le porteur de projet devra démontrer l'implication des acteurs économiques de la 1ère et de la 2ème transformation du bois dans le projet.
- Le porteur devra démontrer la capitalisation et le transfert des connaissances sur le

territoire du Massif central par la diffusion à tous les acteurs de la filière.

- L'objet de la caractérisation des bois doit prioritairement viser la filière bois construction.

- Le projet sera examiné au regard de sa contribution au cadre de performance du programme ; en l'occurrence le nombre d'entreprises bénéficiant directement ou indirectement de l'opération mise en œuvre (comptabilisé sur la base des numéros SIRET).

Plan de financement

Dépenses inéligibles :

- Equipement, investissement => plus pertinent sur les PO régionaux ou PDR
- Amortissements
- Acquisition foncière
- Impôts et taxes (excepté TVA non-récupérable)
- Frais de structure

Dépenses éligibles (non exhaustif) :

- Prestation conseil
- Etudes
- Frais de déplacement

- Communication : documentation papier et numérique
- Contributions en nature

Régimes aides d'Etat :

L'application d'un régime d'aide d'Etat est susceptible de diminuer le taux maximum d'aides publiques (cf Régimes d'aides d'Etat).

A titre indicatif et non-exhaustif : Régime PME (actions collectives).

- > Sera vu au cas par cas par l'instructeur.

Taux de cofinancement :

- Taux maximum FEDER : 50 %



QUALIFICATION DES PRODUITS

Objectif : Promouvoir un changement de pratique des acteurs de la filière pour considérer dans leur développement stratégique les besoins du consommateur, plutôt que l'utilisation des bois locaux. Il s'agit d'aborder le développement de la filière de l'aval vers l'amont. La plus-value Massif central porte sur cet appui au changement d'orientation.

Mode de sélection : Au fil de l'eau ou par appel à projets

Bénéficiaires : Interprofessions, PME, associations, établissements publics

Actions éligibles :

- Les actions portent à la fois sur du conseil et de l'innovation sur les produits (recherche et

transfert) dans le cadre d'actions collectives, incluant des investissements productifs partagés

- Audits conjoints de groupes d'entreprises fournisseurs et clientes les unes des autres pour repérer et solutionner les points noirs en termes de production de valeur et de productivité
- Actions de sensibilisation et d'information sur les nouveaux produits, sur les procédés de qualification des produits
- Actions de communication mutualisées (kits, catalogues) sur les produits nouveaux
- Etudes confortant le positionnement développement durable de groupes d'entreprises et la valorisation d'un tel positionnement sur les produits et prestations

Sélection

Critères de sélection :

Le porteur de projet doit remplir tous les critères ci-dessous pour être éligible.

- L'interrégionalité se justifie par la mise en œuvre d'une stratégie commune, par exemple par le biais d'appels à manifestation d'intérêt ou par le portage de projets par des acteurs de plusieurs régions ou par des acteurs constitués en réseau interrégional. Les projets innovants et transférables (notamment en termes d'organisation ou de mutualisation de moyens) pourront être éligibles.
- Actions collectives : soit par groupements

d'entreprises, soit par un portage interrégional ou collectif (interprofession par exemple), soit par un partenariat entre entreprises, associations, laboratoires. Le partenariat doit être explicite sur les rôles de chacun.

- Le porteur de projet doit démontrer que son positionnement en termes de produit est en adéquation ou en recherche d'adéquation avec la demande du consommateur
- Les acteurs doivent être dans le secteur du bois-construction
- L'impact du projet sur la structuration de la

filrière et son effet d'entraînement doivent être démontrés, soit par le caractère reproductible d'une expérimentation positive, soit par l'engagement d'acteurs clés de la filière.

- Inscription du projet dans la stratégie de développement de l'entreprise
- Impact positif attendu en termes d'emplois
- Si le projet est porté par un réseau ou une association, le nombre prévisionnel d'entreprises susceptibles d'être touchées doit être démontré, le porteur ayant obligatoirement à indiquer les n° SIRET des entreprises qu'il aura réellement mobilisées

indirectement, grâce au financement du PO Massif central.

- Le projet sera examiné au regard de sa contribution au cadre de performance du programme ; en l'occurrence le nombre d'entreprises bénéficiant directement ou indirectement de l'opération mise en œuvre (comptabilisé sur la base des numéros SIRET).

Plan de financement

Dépenses inéligibles :

- Equipement, investissement => plus pertinent sur les PO régionaux ou PDR
- Frais de structure
- Acquisition foncière
- Amortissements
- Impôts et taxes

Dépenses éligibles (non exhaustif) :

- Prestation conseil
- Etudes
- Frais de certification
- Logistique : location de salle, repas, hébergement
- Frais de déplacement
- Frais de personnel pour l'animation ou expertise conseil
- Communication : documentation papier et numérique, annonce presse Contributions en nature

Régimes aides d'Etat :

L'application d'un régime d'aide d'Etat est susceptible de diminuer le taux maximum d'aides publiques (cf Régimes d'aides d'Etat).

À titre indicatif et non-exhaustif : régime PME (actions collectives).

> Sera vu au cas par cas par l'instructeur.

Taux de cofinancement :

- Taux maximum FEDER : 50 %
- Autofinancement minimum : 20 %
- Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Seuil minimum : 30 000 € de FEDER.

POSITIONNEMENT DU BOIS ET DES PRODUITS BOIS SUR LES MARCHÉS

Objectif : Il s'agit de positionner, auprès des décideurs comme des entreprises, les produits bois, finis et semi-finis, du Massif central pour que leurs caractéristiques soient connues du marché, des transformateurs et des consommateurs. Il s'agit également que les caractéristiques des bois du Massif central soient connues lorsque sont définies les normes portant sur les matériaux. Cette action est transversale et nécessaire à la bonne réussite de la stratégie Massif central.

Mode de sélection : Au fil de l'eau.

Bénéficiaires : Les interprofessions régionales, les collectivités locales ou leur groupement, associations

Actions éligibles :

- Animation
- Communication (rédaction, PAO, impression, mise en ligne/outils numérique)
- Conseil
- Recensement/inventaire pour élaboration d'un catalogue commercial des produits bois du Massif central
- Étude produit auprès des acteurs de la filière...

Sélection

Critères de sélection :

Le porteur de projet doit remplir tous les critères ci-dessous pour être éligible.

- Action collective à l'échelle d'au moins deux Régions du Massif central
- Le porteur devra démontrer sa capacité à représenter l'essentiel de la filière bois construction du Massif central et de mettre à disposition de toute la filière le fruit de son projet.
- Le projet doit s'adresser prioritairement et majoritairement à la filière bois construction.
- Le projet sera examiné au regard de sa contribution au cadre de performance du programme ; en l'occurrence le nombre d'entreprises bénéficiant directement ou indirectement de l'opération mise en œuvre (comptabilisé sur la base des numéros SIRET).

Plan de financement

Dépenses inéligibles :

- Petit équipement
- Frais de structure (excepté pour les interprofessions sous le statut d'association)
- Acquisitions foncières
- Amortissements
- Impôts et taxes

Dépenses éligibles (non exhaustif) :

- Frais de personnel
- Frais de structure pour les interprofessions sous le statut d'association (sur la base d'un taux forfaitaire de 15% des dépenses directes de personnel)
- Frais de déplacement
- Prestations
- Logiciels, données, listings liés à l'action
- Contributions en nature

Régimes aides d'Etat :

L'application d'un régime d'aide d'Etat est susceptible de diminuer ou d'augmenter le taux maximum d'aides publiques (cf Régimes d'aides d'Etat).

> Sera vu au cas par cas par l'instructeur.

Taux de cofinancement :

- Taux maximum FEDER : 50 %
- Autofinancement minimum : 20 %
- Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Seuil minimum : 30 000 € de FEDER.



ÉQUIPEMENTS DE FORMATION

Objectif : Il s'agit de mutualiser les ressources à l'échelle du Massif central afin de répondre aux besoins des entreprises en termes de formation professionnelle en lien avec la stratégie d'investissement de l'aval de la chaîne de valeur.

Mode de sélection : Au fil de l'eau.

Bénéficiaires : Collectivités locales ou leurs groupements, centres de formation, interprofessions, associations, laboratoires.

Actions éligibles :

- Un audit des compétences et équipements du Massif central au regard des besoins actuels en termes de formation pour les PME (en tenant compte des retours d'expériences Massif central ou régionaux.)
- Une répartition des équipements, financés par le PO Massif central, sur les plateformes techniques qui se spécialiseraient en réseau.

Sélection

Critères de sélection :

Le porteur de projet doit remplir tous les critères ci-dessous pour être éligible.

- Tout projet d'audit doit concerner l'ensemble du territoire du Massif central et l'essentiel des acteurs de la filière bois construction du Massif central et de la formation. Il doit viser une carte d'activités et une proposition de mise en réseau des outils et centres de formation pour identifier précisément les besoins non couverts ou couverts de manière non satisfaisante.
- Le porteur devra démontrer les flux et complémentarités interrégionaux

via un partenariat interrégional établi (conventions).

- Les projets d'équipements devront suivre les recommandations de l'audit et être en cohérence avec les schémas de formation régionaux.
- Le projet sera examiné au regard de sa contribution au cadre de performance du programme ; en l'occurrence le nombre d'entreprises bénéficiant directement ou indirectement de l'opération mise en œuvre (comptabilisé sur la base des numéros SIRET).

Plan de financement

Dépenses inéligibles :

- Frais de personnel
- Frais de structure (excepté pour les associations)
- Petit équipement
- Acquisitions foncières
- Amortissements
- Impôts et taxes

Dépenses éligibles (non exhaustif) :

- Equipements de formation :
 - Simulateurs
 - Machines -outils
 - Modules mobiles
- Outils numériques de formation à distance

- Prestation / étude
- Contribution en nature

Régimes aides d'Etat :

L'application d'un régime d'aide d'Etat est susceptible de diminuer le taux maximum d'aides publiques (cf Régimes d'aides d'Etat).

> Sera vu au cas par cas par l'instructeur.

Taux de cofinancement :

- Taux maximum FEDER : 50 %
- Autofinancement minimum : 20 %
- Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Seuil minimum : 30 000 € de FEDER.

PROSPECTION DE NOUVEAUX MARCHÉS

Changements attendus : positionner par anticipation des entreprises du Massif central sur des marchés potentiels à moyen et long terme.

Objectif : L'objectif de cette intervention est que la puissance publique soutienne les initiatives de prospection des marchés potentiels à moyen-long terme pour accompagner les entreprises du Massif central à se positionner en anticipation, sur la base de perspective raisonnablement fiables.

L'idée est donc d'étudier les besoins de la société qui pourraient devenir des marchés porteurs pour le bois du Massif central transformé localement. Il s'agirait notamment de regarder la chimie du bois, les composites, les bâtiments du futur, les process et ingénieries liés à la transformation du bois pour la rendre plus compétitive.

Mode de sélection : Appel à projet.

Bénéficiaires :

Laboratoires (même hors Massif central, si le projet est au bénéfice du Massif central, avec des PME du Massif central), entreprises, centres de formation, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, interprofessions.

Actions éligibles :

Les actions financées par le PO cibleraient dans un premier temps un travail de prospective attaché à :

- L'identification des marchés porteurs
- L'identification de projets dormants dans les laboratoires de recherche publics ou privés (au niveau national voire européen)

Dans un second temps,

- Développement des idées dont les potentiels économiques sont les plus forts, afin de proposer un modèle économique complet portant sur les process industriels, les machines, les produits, les compétences (RH, formation), l'ingénierie financière etc.

- Mutualisation de la prospection des entreprises sur la base de ce modèle « clé en main ».
- Accompagnement des premières actions de mise en œuvre du modèle dans les entreprises.

Sélection

Critères de sélection :

Le porteur de projet doit remplir tous les critères ci-dessous pour être éligible.

- L'interrégionalité du projet repose sur le caractère expérimental du projet. Le porteur devra démontrer la capitalisation et le transfert des connaissances sur le territoire du Massif central
 - Appel à projet pour identifier les projets pluridisciplinaires : la sélection pourrait se faire par la mise en place d'un comité technique composé de représentants des entreprises, du monde de la recherche et d'institutionnels.
- Les projets de recherche appliquée devront être pluridisciplinaires : sociologie, marketing, mécanique, chimie etc. puisque l'objectif est d'ouvrir de nouveaux marchés.
 - Le projet sera examiné au regard de sa contribution au cadre de performance du programme ; en l'occurrence le nombre d'entreprises bénéficiant directement ou indirectement de l'opération mise en œuvre (comptabilisé sur la base des numéros SIRET).

Plan de financement

Dépenses inéligibles :

- Frais de structure
- Petit équipement
- Encadrement
- Amortissements
- Impôts et taxes

Dépenses éligibles (non exhaustif) :

- Frais de personnel (chercheurs)
- Equipements directement liés au projet jusqu'au prototype (donc avant production)
- Prestation (animation, expertise)
- Contributions en nature

Régimes d'aides d'Etat :

L'application d'un régime d'aide d'Etat est susceptible de diminuer le taux maximum d'aides publiques (cf Régimes d'aides d'Etat).

À titre indicatif et non-exhaustif : Régime Agricole et forestier (RDI).

> Sera vu au cas par cas par l'instructeur.

Taux de cofinancement :

- Taux maximum FEDER : 50 %
- Autofinancement minimum : 20 %
- Taux maximum d'aides publiques : 80 %

Seuil minimum : 30 000 € de FEDER.



GUIDE DU PORTEUR

FEDER Massif central 2014-2020



www.massif-central.eu



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds
européen de développement régional.